

 <h2 style="text-align: center;">COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL</h2>		
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	<b>SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b> Du 28 juin 2022	
DÉPARTEMENT Haute-Saône		
ARRONDISSEMENT Lure		
<h3>Révision AP/CP n°2019-01 - Construction équipement aquatique - Opération 53</h3>		
<b>DÉLIBÉRATION</b> N° 2022 – 075	<p>Le vingt-huit juin de l'année deux mille vingt-deux à 19H00 à St-Bresson, Salle des Fêtes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES.</p> <p>Le Conseil Communautaire nomme Loïc LABORIE secrétaire de séance.</p>	
En exercice : 38 Titulaires présents : 27 Suppléants présents : 0 Pouvoirs : 7 Absents : 2 Excusés : 2 Nombre de votants : 33		

Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à
Martine ANDING			Sophie EL OMRI			Maryline MANTION		
Martine BAVARD			Claudette FAIVRE-BAZIN			Gabriel MIGNOT		
Jérôme BERNARD	POUV	Loïc LABORIE	Isabelle FORMET			Jean-Claude NEVEUX	POUV	Michel CALLOCH (absent)
Joël BRICE			Marie-Christine FRICHET	POUV	Martine BAVARD	Nicolas NURDIN	EXCUSE	
Frédéric BURGHARD			Sylvie GAVOILLE			Éric PETITJEAN		
Michel CALLOCH	A		Philippe GÉRARD			Sébastien RICHARDOT		
Christian CHAMAGNE	POUV	Isabelle FORMET	Bernard GIRE			Catherine SALFRANC		
Roland CHAMAGNE	EXCUSE		Gérard GROSJEAN			Alain SCHELLE		
Joël DAVAL	A		Stéphane KROEMER			Nathalie SIRVEAUX		
Jacques DESHAYES			Loïc LABORIE			Daniel TONNA		
Véronique DEVOILLE			Didier LARROQUE	POUV	Martine ANDING	Rodolphe WACOGNE		
André DIRAND			Béatrice LEPAGNEY			Laurent ZIEGLER		
Nathalie DIRAND	POUV	Jacques DESHAYES	Pascale MANGIN	POUV	Nathalie SIRVEAUX			

\*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Suppléé(e) par / RETARD = Retard

### Exposé

Le 07 avril 2021, le conseil communautaire a approuvé l'Avant-Projet Définitif (APD) du pôle aquatique ainsi que le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 5 570 000 € HT.

Lors de la remise du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE), le maître d'œuvre a informé la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil que le montant total des travaux s'élèverait à 6 800 000 € HT portant le coût global de l'opération de 8 384 939 € TTC à 10 179 259 € TTC.

### Les surcoûts identifiés entre ces deux phases correspondent notamment :

- Aux décisions de mise en place de matériaux spécifiques ;
- A l'emballlement des prix récents lié à la crise sanitaire mondiale et la guerre russo-ukrainienne impactant de manière significative les lots gros œuvre, charpente, métallerie et fluides ;
- A la mesure de l'évolution du prix entre les différentes étapes du projet et notamment de l'index BT01 étant passé de 111.4 en septembre 2019 à 123.1 en avril 2022.

	<b>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU</b>		Envoyé en préfecture le 05/07/2022 Reçu en préfecture le 05/07/2022 Affiché le 	
	<b>SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2022</b>		ID : 070-247000755-20220628-D2022_075-DE	
Objet	<b>Révision AP/CP n°2019-01 - Construction équipement aquatique - Opération 53</b>		Délibération n°2022	075
			Page 2 sur 3	

Le 13 juin 2022, les membres du Bureau Communautaire ont validé :

- Le maintien du projet tel que proposé à la phase APD malgré l'augmentation du coût de l'opération ;
- L'opportunité de supprimer le plafond bois de la halle bassins estimé à 150 000 € HT par le maître d'œuvre ;
- La limitation du report du calendrier de l'opération à la vue des contraintes temporelles des subventions déjà octroyées par certains financeurs.

Afin de pouvoir réaliser la construction du pôle aquatique, il est proposé dans un premier temps d'utiliser une partie du résultat de fonctionnement cumulé qui s'élève à 2 353 787 €. Ainsi l'augmentation de 1 230 000 € relative à l'opération serait supportée par la suppression du plafond en bois mis en option lors de la consultation (150 000 €) et l'utilisation d'une fraction du résultat de fonctionnement.

Ces mesures seraient accompagnées lors de l'élaboration du prochain budget par la révision calendaire du programme pluriannuel d'investissements et l'allongement de la durée des emprunts envisagée.

De plus, par soucis de transparence budgétaire, il est essentiel de modifier l'AP-CP du programme du pôle aquatique.

#### **AP/CP voté**

<b>AP-CP n° 2019-01 Construction équipement aquatique – Opération n°53</b>					
Créé par délibération n°2019-055 du 08.04.2019					
Montant de l'autorisation de programme (TTC)	Mandaté au 31.12.2021	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement Années suivantes
8 384 939 €	388 592 €	2 185 842	3 654 000 €	2 156 505 €	0 €

#### **AP/CP modifié**

<b>AP-CP n° 2019-01 Construction équipement aquatique – Opération n°53</b>					
Créé par délibération n°2019-055 du 08.04.2019					
Montant de l'autorisation de programme (TTC)	Mandaté au 31.12.2021	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement Années suivantes
10 179 259 €	388 592 €	2 185 842	4 000 000 €	3 604 825 €	0 €

	<b>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL</b>		Envoyé en préfecture le 05/07/2022 Reçu en préfecture le 05/07/2022 Affiché le 	
	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2022		ID : 070-247000755-20220628-D2022_075-DE	
Objet	<b>Révision AP/CP n°2019-01 - Construction équipement aquatique - Opération 53</b>		Délibération n°2022	075
			Page 3 sur 3	

### Décision

Après en avoir délibéré et à la majorité (absentions : André DIRAND et Gabriel MIGNOT), le conseil communautaire

- **VALIDE** le principe d'avoir recours à une partie du résultat de fonctionnement de la collectivité pour compenser l'augmentation du coût des travaux du futur pôle aquatique et d'ainsi limiter le recours à l'emprunt et le montant des annuités ;
- **VALIDE** l'AP-CP N°2019-01 modifiée afférente à ce projet ;
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la décision.

Ainsi délibéré et signé

Pour extrait conforme



**Le Président**

**Jacques DESHAYES**

